

Réflexions en matière de financement de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles

Vincent Vandenberghe*

July 8, 2021

La question du mal- ou sous-financement de l'enseignement supérieur en FWB continue de se poser avec une forte intensité. La présente note identifie et discute un certain nombre d'enjeux tout en formulant quelques propositions. Nous distinguons trois points: *1)* les sources possibles de refinancement, *2)* l'évolution du schéma institutionnel belge et ses implications pour le financement public de l'enseignement supérieur, et *3)* les évolutions possibles et souhaitables de la formule de financement à étudiant.e.

*Economics School of Louvain (ESL), IRES-LIDAM, Université catholique de Louvain (UCLouvain), 3 place Montesquieu, B-1348 Belgium. Email vincent.vandenberghe@uclouvain.be, homepage: perso.uclouvain.be/vincent.vandenberghe/. Les propos tenus ici le sont à titre strictement personnel.

1 Les sources de refinancement

Le premier problème reste celui de l'insuffisance du financement (principalement public) actuel. Nous voyons à ce niveau deux évolutions, certes politiquement compliquées dans le contexte de la FWB, mais néanmoins souhaitables et raisonnables pour tout qui accepte de prendre un peu de recul et de hauteur.

Tout d'abord une réorientation, vers l'enseignement supérieur, des priorités budgétaires jusqu'à présent explicitement et implicitement accordées à l'enseignement obligatoire. Notre enseignement obligatoire, notamment secondaire, est mieux traité.¹ Et, chose moins connue, il profite d'un mécanisme de financement moins contraignant.² Cela tient à deux choses. A l'inverse de l'enseignement supérieur, il n'y a pas d'enveloppe budgétaire "fermée" entraînant mécaniquement une baisse du montant par élève en cas de hausse des effectifs globaux. Ensuite, les universités sont totalement financées **en euros**, là où les écoles³ ne le sont que pour les dépenses de fonctionnement.⁴ Les universités honorent elles-mêmes les traitements de leur personnel, en plus de leurs dépenses de fonctionnement et en capital. Elles internalisent donc (en devant économiser par ailleurs) tout ce qui est source d'augmentation du coût salarial moyen. Dans les écoles, les salaires sont payés par l'administration centrale qui supporte donc cette augmentation. La conjonction de l'enveloppe fermée et du financement en euros entraîne des asymétries insoupçonnées dans la dynamique des coûts et des modes de gestion. Ainsi, dans l'obligatoire, l'encadrement/la taille des classes n'est jamais une variable d'ajustement au niveau local en cas d'augmentation du coût barémique, d'absentéisme nécessitant remplacement, de dépense en équipement ou pour les bâtiments... Dans les universités, c'est automatique à défaut d'être indolore.

1.1 Financer l'obligatoire en euros

Une proposition (iconoclaste) consisterait à dire que l'on pourrait après tant d'années inverser les rôles: enveloppe *fermée* pour l'obligatoire et enveloppe *ouverte* pour le supérieur. De manière plus réaliste, une première étape serait d'aligner le mode financement et de gestion de l'obligatoire sur ce que nous connaissons à l'université. Plus précisément, cela consisterait à financer les écoles non plus sous forme de droits à organiser/attribuer un certain nombre de

¹C'est la thèse depuis longtemps défendue par J.P. Lambert (U-Saint-Louis).

²Et c'est à ce niveau que se joue le traitement implicitement favorable évoqué plus haut

³Et une certaine mesure établissements du supérieur court.

⁴Soit la portion congrue.

cours (le fameux coefficient NTPP-Nombre Total de Périodes Professeurs- dans le secondaire; ou le coefficient Capital Périodes dans le primaire) mais en leur attribuant directement un budget par élève en euros.

La nuance peut paraître insignifiante, mais elle ne l'est pas. Considérons le problème du financement du coût de (l'élévation) de la formation initiale des enseignants (FIE).⁵ Son impact sur le coût salarial par enseignant du secondaire peut être estimé à +16% en termes réels. Dans le cadre actuel, ce surcoût ne peut être assuré que par augmentation proportionnelle du budget global du secondaire, avec les effets dominos que l'on imagine sur les autres composantes du système d'enseignement. Mais si les écoles étaient financées sous forme d'un montant en euros par élève, la variable d'ajustement serait – à l'interne des écoles, au fur et à mesure de l'augmentation du coût salarial moyen d'un prof – une augmentation du nombre d'élèves par classe. Des profs mieux formés et mieux payés face à des classes un rien plus peuplées. En première approximation, pour “autofinancer” la FIE dans le secondaire, le nombre d'élèves par personnel rémunéré, actuellement de 11, devrait passer à 13. De tels mécanismes d'auto-ajustement à l'interne des établissements du supérieur sont la norme depuis de très nombreuses années. Ainsi la massification de l'accès à l'enseignement supérieur a été auto-financée principalement par augmentation de la taille des auditoriums.⁶ On s'attend à des auto-ajustements importants (et douloureux) s'agissant d'absorber le coût – en termes d'ancienneté barémique à la hausse – de l'allongement des carrières induit par la réforme des pensions.

Un autre exemple est celui du sous-financement chronique des bâtiments scolaires de l'obligatoire. L'actualité nous rappelle l'acuité de ce problème et les accents de guerre scolaire qu'il charrie. La même actualité souligne que c'est à nouveau l'obligatoire qui va profiter de l'essentiel d'un financement, en provenance de l'Europe cette fois. Aurait-il pu en être autrement? Oui. La modernisation des écoles est certes impérative aujourd'hui.⁷ Mais, elle aurait dû intervenir il y a bien longtemps si on avait eu la volonté de développer une réelle capacité de financement des bâtiments à l'interne du budget de l'enseignement obligatoire. Pourquoi fait-elle défaut depuis si longtemps? Certes l'opposition entre les réseaux complique la donne.⁸ Mais comme souvent l'argument des réseaux n'explique pas tout. Car l'essentiel

⁵Le projet consiste, à terme, à fonctionner du primaire au secondaire supérieur exclusivement avec des enseignant.e.s formés (et payé.e.s) au niveau Master (soit environ 30% de plus que le niveau Bac des enseignants formés actuellement dans le supérieur court).

⁶En comparaison, les salaires ont été relativement préservés.

⁷Les audits révèlent tous un état de vétusté, et certainement de non-conformité aux normes énergétiques, d'une très large part du parc.

⁸La guerre scolaire s'est arrêtée avec le pacte scolaire de 1959, mais tout observateur attentif sait que la guérilla scolaire n'a, elle, jamais cessé.

du blocage découle à nouveau du fait que les écoles ne sont que très marginalement financées en euros. La part salariale (càd plus de 95% du budget aujourd'hui) est de facto intouchable. Et, pour les acteurs de terrain en difficulté⁹ elle ne peut être mise à contribution pour assurer le financement des bâtiments.¹⁰ Dans le supérieur, la question de la répartition salaires-emploi v.s. bâtiments fait partie intégrante du modèle de gestion. Et face à des bâtiments trop petits ou délabrés, les équipes dirigeantes sont en pouvoir d'opérer des arbitrages. Et, comble, pour bien garantir que les dépenses de fonctionnement et en capital restent significatives, dans les universités le législateur a même expressément prévu que la part salariale ne puisse excéder 80%. A quand dans l'obligatoire un financement par élève en euros dont 8 à 10% devraient aller à autre chose que la masse salariale?

1.2 Minerval (différé) en hausse, durée des études en baisse

Evoquons maintenant une deuxième évolution possible pour refinancer le supérieur.¹¹ On pourrait décider d'un recours accru au financement par le minerval. Dans un premier temps celui-ci pourrait simplement être relevé au prorata de sa non-indexation cumulée de ces 40 dernières années. Au-delà de l'indexation, il serait possible d'instaurer *i*) un minerval majoré mais *ii*) automatiquement commué en prêt dont le remboursement interviendrait après les études, et *iii*) serait conditionnel au fait d'atteindre un niveau de salaire au moins égal à celui d'un.e diplômé.e du secondaire.

- Le recours au prêt étudiant (ou tout autre formule d'étalement de la contribution) signifie que le paiement du minerval est différé. Il intervient donc à un moment où la capacité à contribuer est plus facile à établir. A l'entame des études ou durant celles-ci, la capacité contributive d'un jeune est inconnue puisqu'elle consiste en la somme de ses revenus futurs. On peut certes faire référence à la capacité contributive des parents, mais cette approche se heurte à la difficulté (croissante avec l'âge et l'individualisation de la société, la prévalence des familles recomposées...) d'établir la nature et l'effectivité du lien familial.

⁹Le plus souvent ceux du Libre et du réseau WBE, car dans l'enseignement provincial et communal il y a la possibilité de mobiliser la fiscalité locale. Ceci explique que ce réseau dispose – en moyenne – des meilleurs bâtiments.

¹⁰Les sommes disponibles en euros – càd les maigres sommes en euros dédiées au fonctionnement – ne permettent pas le financement d'emprunts à un niveau en phase avec les besoins.

¹¹Il y a déjà quelques années, nous avons chiffré le besoin de refinancement des universités de la FWB dans le but d'égaliser le niveau de financement par étudiant des Pays-Bas, à 200 millions d'euros.

- Aussi le remboursement du prêt¹² se ferait via la partie du salaire imputable au fait d’avoir fréquenté l’enseignement supérieur (Hindriks et al., 2003), au prorata donc de ce que l’enseignement supérieur a apporté comme compétences et savoirs.
- La clause de contingence de ces prêts étudiants s’apparente à un mécanisme d’*assurance* contre le risque de faible revenu parmi les diplômés. Le coût de l’assurance peut être soit partagé entre diplômés (risk-sharing) ou transféré au contribuable (risk-shifting).
- Le remboursement contingent introduit également un élément de différenciation de la contribution entre diplômés selon la hauteur du revenu. Ceux dont le revenu est élevé et ininterrompu paient plus. Une manière d’affiner la liaison entre contribution et revenus futurs de l’étudiant consiste à s’éloigner du modèle du prêt (dont le remboursement prend la forme d’un versement uniforme) pour tendre vers le modèle des *equity contracts* ou de la *graduate tax* (Vandenbergh and Debande, 2008). La différence tient au fait qu’avec ces derniers les diplômés remboursent un *pourcentage* de leur revenu pendant une période prédéterminée.

Un autre élément est que le coût du relèvement du minerval pour les individus pourrait s’avérer plus faible qu’on le pense généralement¹³, car le relèvement du minerval devrait s’accompagner d’un raccourcissement de la durée effective des études. Un minerval plus cher, mais moins de frais de logement, moins de manque à gagner salarial...¹⁴ Depuis au moins 30 ans la durée des études s’inscrit régulièrement à la hausse. C’est en partie la conséquence de réformes instaurant un allongement de la durée théorique des études, ou facilitant l’étalement (volet 2 du décret Paysage). La durée effective excède la durée théorique aussi du fait de la “technologie” de sélection-orientation que nous utilisons. A l’opposé des pays qui sélectionnent/orientent sur dossier en fin de secondaire (càd à l’entrée), nous avons une politique d’accès à l’enseignement très libérale, mais qui se double d’une sélection/réorientation en cours de parcours, marquée de nombreux redoublements et réorientations dont l’effet net est d’allonger les parcours. Un minerval plus élevé devrait entraîner une remise en question de la politique d’allongement des cursus mais aussi celle de notre mode de sélection/réorientation. Engageant à l’inscription une somme plus importante, les étudiants devraient réclamer une réduction du *risque académique* à l’entame

¹²Et donc le paiement du minerval.

¹³Et ceci indépendamment des modalités de paiement de minerval évoquées plus haut.

¹⁴On peut estimer, en fin de formation, que le manque à gagner salarial est d’au moins 20.000 euros nets par an. Réduire la durée moyenne des études de 6 mois suffirait donc à compenser un accroissement du minerval à 2500 ou 3500 euros/an.

du supérieur, càd du fort degré d'incertitude de terminer le programme d'études choisi à la sortie du secondaire.¹⁵

2 Evolution institutionnelle: maintien des Communautés ou portabilité du financement régional

Les discussions restent tendues sur cette question, mais on peut parier — ou à tout le moins de pas exclure — l'avènement d'une Belgique à 4 régions à relativement brève échéance. Et à défaut de régionalisation en ce sens (qui nécessite une réforme de la constitution), on doit également envisager la perspective d'une régionalisation intrafrancophone de l'enseignement. Les articles 138 et 139 de la constitution, en l'état, permettent aux francophones de transférer en tout ou en partie la compétence de l'enseignement à la Région Wallonne, et pour Bruxelles à la COCOF.¹⁶ Exit a priori dans chacun de ces scénari des Communautés comme instances en charge du financement de l'enseignement supérieur. Le problème qui se poserait alors est une variante belge d'un problème que nous avons à de nombreuses reprises commenté par ailleurs: celui de la mobilité étudiante asymétrique en Europe (Gérard and Vandenberghe, 2007). On peut distinguer 2 volets.

- *Déséquilibre financier.* Au plus le financement public se décentralise, au plus il y a risque de non-correspondance entre la région d'origine des jeunes (en charge du financement) et celle où se trouve l'établissement fréquenté, entraînant un risque de déséquilibre financier. On connaît bien le problème (en apparence inextricable¹⁷) de tous ces étudiants européens non-résidents qui fréquentent les établissements de FWB, sans apport d'argent public de leur pays d'origine et sans correspondants (i.e. il a très peu de résidents de Wallonie et Bruxelles qui étudient à l'étranger). En cas de régionalisation pure et dure à 4, on risque de faire face à des asymétries d'une ampleur au moins aussi importante. A cet égard l'enjeu principal est et reste celui de Bruxelles comme pôle d'enseignement fort important qui *importe* de très nombreux jeunes wallons, et aussi beaucoup de néerlandophones.¹⁸ A l'échelle de l'ensemble des

¹⁵Par exemple en réclamant l'instauration de tests d'aptitude par domaines d'études en fin de secondaire.

¹⁶La Commission Communautaire Francophone.

¹⁷Voir à ce propos la proposition V. Yzerbijt et V.Vandenberghe de [Bourse Etudiante Inconditionnelle \(BEI\)](#).

¹⁸Selon, le Soir du 3 Avril 2021, 80% de élèves fréquentant l'enseignement supérieur flamand à Bruxelles résident en Flandre.

établissements francophones du supérieur bruxellois, la part de résidents wallons avoisine les 40%. Dans les facs de médecine et assimilées, ils représentent environ 70% de l'effectif. Comment faire remonter de l'argent wallon vers Bruxelles? Comment tenir compte de ces Bruxellois qui étudient dans le Brabant Wallon? Comment amener la région germanophone à contribuer aux coûts des formations à Liège, Namur ou Bruxelles?

- *Différenciation de traitement.* Sauf à tabler sur des flux interrégionaux symétriques ou nuls (une illusion totale !) l'absence de réponse satisfaisante à ce problème de financement des usagers extra-régionaux fait apparaître un deuxième risque. Celui d'une progressive différenciation de traitement entre jeunes selon la région de domicile.¹⁹ On ne peut en effet exclure un scénario de régionalisation où les seules études supérieures "gratuites"²⁰ et libres d'accès seraient celles organisées sur le territoire de la région dont est issu le jeune. Rappelons qu'à l'interne d'un état membre de l'UE, le droit européen autorise une telle différenciation de traitement. En substance cela constituerait une restriction intra-belge du droit à la libre circulation des personnes, et comporterait un risque d'appauvrissement de l'éventail des domaines d'études accessibles, compte tenu de la spécialisation existant actuellement.²¹

Si l'on veut éviter ce double écueil, il faut soit *i*) renoncer à la régionalisation et maintenir les Communautés²² comme instances finançant au minimum le supérieur,²³ soit *ii*) impérativement s'assurer que l'argent public régional "suive l'utilisateur mobile". On peut certes essayer de régionaliser "intelligemment" via de savantes clefs de partage (nous en parlons un peu plus loin). Mais il n'y a, aux yeux de l'économiste, qu'une seule manière efficace de régionaliser le supérieur tout en préservant l'éventail des choix d'institutions et de domaines d'études. Elle consisterait à maintenir et à conforter le principe historique du financement public à l'élève/étudiant, lequel "emporte" ce financement auprès de l'établissement de son

¹⁹La différenciation de traitement peut avoir pour origine le non- ou le mal-financement des non-résidents, mais aussi résulter de la différenciation progressive des curricula dans l'obligatoire et des nombreuses normes conditionnant l'accès et le déroulement des études supérieures. Un jeune wallon pourrait se voir barrer l'accès à des études de traduction à Bruxelles du fait de la non-reconnaissance automatique de son diplôme, au nom du fait qu'en Wallonie l'apprentissage des langues étrangères débute plus tardivement.

²⁰C'est à dire pleinement subsidiées.

²¹A notre connaissance, les études d'ingénieur du son s'organisent exclusivement à Bruxelles; celles d'aéronautique exclusivement à Liège..., sans parler de l'asymétrie forte dans le domaine des sciences médicales évoquée plus haut.

²²Nous parlons de Communauté(s) – au pluriel donc – car il y a aussi l'enjeu du financement des étudiants de Flandre venant à Bruxelles.

²³Une alternative au maintien des Communautés pour tenir compte du statut transrégional de l'enseignement supérieur bruxellois consisterait à le refédéraliser.

choix. En cas de régionalisation, le double enjeu serait *i)* le maintien du principe du financement à l'étudiant comme composante significative du financement de l'enseignement supérieur²⁴, et *ii)* la préservation de la portabilité interrégionale des montants dédiés aux étudiants.

En toute matière, il est utile de regarder au-delà de son pré carré. Et nous d'affirmer que le modèle des soins de santé constitue une référence utile, tant il a fait ses preuves dans un contexte (à l'échelle européenne) de décentralisation du financement, mais avec mobilité forte des usagers (Gérard and Vandenberghe, 2007). Le modèle des soins de santé comporte deux volets. Un premier qui finance des infrastructures (bâtiments, équipements lourds . . .) et est territorialisé (il ne finance que des hôpitaux ou scanners situés en Belgique). Le deuxième volet n'est autre que l'assurance santé (laquelle représente 60% du total). L'assurance santé s'adresse aux résidents de Belgique, mais ceux-ci ont toute latitude de l'emporter hors de nos frontières.²⁵ Si demain le financement de l'enseignement supérieur devait être régionalisé, il faudrait prévoir de reproduire cette distinction entre *i)* volet ayant vocation à financer les infrastructures (au sens large, y compris de recherche) situées dans la région, et *ii)* volet couvrant les individus, c'est-à-dire une somme par étudiant emportable vers une des autres régions belges²⁶; et idéalement aussi au-delà des frontières belges (mais selon des modalités appropriées).²⁷

Nous l'indiquons plus haut, il existe d'autres manières de tenir compte des asymétries inter-régionales, en particulier de la situation de régions comme Bruxelles ayant vocation à être importatrices nettes d'étudiants. On pourrait bien entendu maintenir les Communautés en charge du financement, au minimum pour le supérieur. C'est une évidence forte pour tout qui a étudié les questions de fédéralisme et comprend le fonctionnement des zones métropolitaines comme Bruxelles²⁸ et leur rôle clef pour tout ce qui engage la formation du

²⁴Le propos est ici centré sur le supérieur. Pour se prononcer pour les autres niveaux d'enseignement, il conviendrait également d'examiner de près les flux interrégionaux. Et il est probable que l'on découvre, avec certes une intensité plus faible, la même tendance de Bruxelles à être importatrice nette.

²⁵Un assuré de Belgique en vacances au Portugal s'y fait soigner aux frais de l'INAMI.

²⁶La logique voudrait que l'on ne se limite pas à la Wallonie et Bruxelles, mais que l'on instaure une portabilité entre les 4 régions du pays.

²⁷A l'international, le financement portable devrait prendre la forme d'une bourse (une somme en euros donc), qui bénéficierait au jeune qui s'expatrie le temps de ses études (en cas de non retour, la bourse pourrait être commuée en prêt devant être remboursé). L'argent ne serait pas destiné au budget public du pays de destination. L'intérêt bien compris de la FWB n'est-il pas de dépenser un peu d'argent – par exemple 1/3 de la subvention actuelle à l'étudiant – pour qu'une plus grande part de ses jeunes se forment à l'étranger, en grande partie aux frais du contribuable étranger, assurant ainsi le pendant à ces nombreux *passagers clandestins* qui aujourd'hui le font aux frais de la FWB?

²⁸Les innombrables échanges qu'elles entretiennent avec les zones périphériques, parfois fort éloignées de leur centre.

capital humain. Mais le propos est ici de discuter ce qu’il faudrait faire, à minima, en cas de régionalisation incluant le supérieur. D’aucuns plaideraient sans doute pour une clef de partage des budgets actuels des Communautés reflétant le statut “importateur” de Bruxelles. L’inconvénient de ces clefs est qu’elles évoluent rarement avec la réalité des comportements et des flux étudiants. Elles deviennent alors source de tensions et peuvent susciter des logiques “protectionnistes” synonymes de traitement différencié de l’étudiant.e selon qu’elle ou il est ou non résident.e de la région. Et rappelons qu’au sein de la Belgique (à l’inverse ce qui vaut entre états membres de l’UE) les obstacles juridiques à la différenciation de traitement (minerval, bourses, droit à l’inscription...) sont ténus.

Terminons en indiquant que l’enjeu des propos développés dans cette note n’est pas seulement celui du maintien d’une formule de financement soutenable et efficace dans un contexte fait de mobilité étudiante asymétrique entre régions. L’enjeu est également politique, car la portabilité financière engage l’idée que l’on se fait du contrôle démocratique de la dépense publique. Maintenir la portabilité de ce financement d’une région à l’autre dans un pays où le pouvoir politique et la dépense publique se régionalisent (et donc se localisent progressivement à une échelle territoriale plus réduite) constitue un moyen pour le citoyen d’échapper aux limites d’une conception trop territorialisée de l’enseignement supérieur.

3 Les évolutions possibles et souhaitables de la formule de financement à l’étudiant.e

Ce dernier point est à la fois plus technique et plus familier, au sens où il est discuté par les responsables de l’enseignement supérieur depuis longtemps. Comment limiter les effets dits “pervers” d’un financement public à l’étudiant? Une affirmation forte, récurrente qui intervient dans un contexte de massification de l’accès à l’enseignement supérieur et où le budget global disponible (on l’a écrit plus haut) s’apparente à une *enveloppe fermée*.²⁹

Que faire? En cette matière, il n’y a pas de solution miracle. La massification de l’accès à l’enseignement supérieur est un fait irréversible et souhaitable à maints égards.³⁰ Et donc l’essentiel de l’enjeu reste celui du refinancement (cfr le point 1). Aussi, le financement à l’étudiant.e a vocation à perdurer. Il est bien utile en cas de mobilité asymétrique, sans pour

²⁹Un examen attentif révèle que l’enveloppe a cru malgré tout, mais à un rythme nettement inférieur à celui de l’effectif, entraînant la diminution continue des montants par étudiant.

³⁰Une économie moderne, “de la connaissance”, ne se conçoit pas sans accès large à l’enseignement supérieur.

autant devoir représenter la totalité du financement (cfr point 2). Il est aussi le corollaire du libre-choix de l'établissement supérieur: un ingrédient sur lequel personne ne semble vouloir revenir.³¹ Mais peut-on le modifier afin d'en gommer les aspects les plus indésirables? Nous visons pour partie l'incitation pour les établissements à user de divers leviers pour augmenter leur effectif étudiant, pour accroître (ou tout simplement préserver) leur part de l'enveloppe globale; souvent aux dépens des autres établissements, et presque toujours au prix d'une baisse du montant disponible par étudiant dans l'ensemble du système. Mais, ne nous leurrions pas, les établissements n'ont pas ce pouvoir magique de créer des milliers d'étudiants additionnels. L'enjeu est donc aussi (et peut-être surtout) de sortir de l'état schizophrénique dans lequel nous fonctionnons depuis longtemps. D'une part nous sommes unanimes pour dire qu'il ne peut pas y avoir d'accroissement des effectifs sans réel refinancement. Et dans le même temps nous acceptons cet état de fait à chaque instant, et aucune action systématique de notre part n'entrave sa continuation, que du contraire.

Comment sortir de la contradiction? Dans un système étranger, cela prendrait vraisemblablement la forme d'un gel des places dans l'attente d'un refinancement. Dans le système belge, notre hypothèse est qu'obtenir une limitation ou un arrêt de la croissance des effectifs (en l'absence de financement correspondant) passe plutôt par une révision de la formule de financement à l'étudiant.e. Le but serait, pour tous les acteurs simultanément, *i*) de renforcer l'attrait financier d'une situation de stabilité des effectifs, *ii*) de gommer les effets les plus indésirables d'une baisse des effectifs, tout en *iii*) réduisant voire annulant l'intérêt financier pour leur croissance (du moins tant qu'elle n'est pas réellement financée). Il nous semble en effet possible de réviser la formule actuelle et réaliser trois choses:

- un maintien du budget d'un établissement d'une année à l'autre en cas d'effectif au moins équivalent à celui de l'année précédente;
- un maintien du montant par étudiant en cas de baisse de l'effectif;
- une augmentation du budget d'un établissement qui connaît une hausse de son effectif, mais à la condition que cette augmentation puisse être financée par la baisse des effectifs ailleurs dans le système, ou par un vrai refinancement.

Considérons B le montant de l'enveloppe fermée et $\lambda_t = B/S_t$ le montant par étudiant correspondant. Il est calculé chaque année t sur base d'un nombre total d'étudiants (S_t).

³¹Serions-nous prêts à instaurer un équivalent à PARCOURSUP (France) ou UCAS (GB)?

Aujourd'hui chaque établissement $i = 1, \dots, N$ se voit attribuer un budget³² $B_{i,t} = \lambda_t S_{i,t}$ qui certes est indexé sur son effectif $S_{i,t}$ (le plus souvent à la hausse d'une année à l'autre), mais comporte le risque systémique de s'inscrire tendanciellement à la baisse ($\lambda_t < \lambda_{t-1} < \lambda_{t-2}$), compte tenu de l'augmentation générale des effectifs ($S_t > S_{t-1} > S_{t-2}$).

Imaginons une nouvelle formule de financement à l'étudiant pour un établissement du type

$$B_{i,t+1} = \lambda \min\{S_{i,t+1}, S_{i,t}\} + \max\{0, \lambda^C\} \max\{0, S_{i,t+1} - S_{i,t}\} \quad (1)$$

avec $\lambda = \lambda_t = B/S_t$, soit le montant par étudiant.e historique que l'on souhaite figer et garantir. La première partie de la formule représente l'effet protecteur pour l'établissement qui connaît une baisse ou une stabilité de son effectif ($S_{i,t+1} \leq S_{i,t}$). Ce dernier est effectivement assuré d'un montant par étudiant λ inchangé quoi qu'il advienne dans le reste du système. Et s'il y a stabilité de l'effectif, c'est également son budget historique qui est maintenu ($B_{i,t+1} = \lambda S_{i,t} = B_{i,t}$).

Considérons maintenant le cas d'un établissement qui connaît une hausse de son effectif ($S_{i,t+1} > S_{i,t}$). La formule (1) suggère que cet établissement récupère au minimum un budget équivalent à celui de l'année précédente. Apparaît également une possibilité d'accroissement de son financement. Tout dépend du fait que $\lambda^C > 0$. Précisons la manière dont serait calculé ce financement conditionnel par étudiant.

$$\lambda^C = \min \left\{ \lambda, \frac{\lambda \sum_{n=1}^N \max\{0, S_{i,t} - S_{i,t+1}\} + R}{\sum_{n=1}^N \max\{1, S_{i,t+1} - S_{i,t}\}} \right\} \quad (2)$$

Le plus souvent la valeur de λ^C serait égale à la fraction. Le numérateur correspond aux sommes libérées par l'ensemble des établissements qui connaissent une baisse de leurs effectifs (auxquelles s'ajoute un éventuel refinancement³³ $R \geq 0$); et le dénominateur à la somme des effectifs additionnels dans les établissements en hausse.³⁴ On retrouve donc bien là l'idée énoncée plus haut. L'établissement dont les effectifs croissent d'une année à l'autre n'est financé pour cette croissance qu'à la condition qu'existe une enveloppe budgétaire libérée par la baisse des effectifs ailleurs dans le système (ou qu'intervienne un vrai refinancement),

³²L'allocation NPES dans le jargon des universités.

³³ R désigne les montants susceptibles de s'ajouter à l'enveloppe fermée B .

³⁴Notez que, pour éviter la division par zéro, nous imposons un minimum de 1 au dénominateur.

et dans ce cas au prorata de sa part dans la croissance globale des effectifs.^{35 36}

Avec les formules (1) et (2) que nous proposons, la possibilité pour un établissement d’augmenter son budget via des inscriptions en hausse est compromise tant qu’il n’y a pas de réel refinancement. La seule marge de croissance réside dans le fait de ces baisses d’effectifs ailleurs dans le système. On objectera que cela exacerberait la concurrence *frontale* entre établissements. Pour espérer augmenter son budget il faudrait faire baisser (en allant débaucher?) les effectifs des autres établissements. Mais le gain est moins mécanique qu’il n’y paraît. Est-il si simple de siphonner les publics des programmes existants bien rodés et bien implantés? Et l’opération a un rendement probablement plus aléatoire que dans le régime actuel de concurrence: i.e. λ^C peut se révéler très inférieur à λ , voire nul. Et puis, par construction, sa valeur dépend de ce qui se passe en moyenne dans le système en termes de baisses et de hausses.

En réponse à cette critique soulignons encore que la nouvelle formule contribue à restaurer la possibilité de *vivre heureux* sans croître, voire en réduisant la voilure. Difficile à imaginer tant le régime actuel a imprimé dans l’ADN des gestionnaires qui fallait *croître pour ne pas perdre*. Mais rappelons que la formule (1), dans sa première partie, garantit, en cas de baisse d’effectif, un maintien du niveau du financement par étudiant.e à un niveau fixe λ .

References

- Gérard, M. and V. Vandenberghe (2007). “Mobilité étudiante en Europe :une idée qui mérite mieux que des quotas”. In: *Regards Economiques* 54. URL: https://www.regards-economiques.be/images/reco-pdf/reco_65.pdf.
- Hindriks, J., V. Vandenberghe, and P. Van Parijs (2003). “L’Université doit-elle être gratuite?” In: *Regards Economiques* 14. URL: https://www.regards-economiques.be/images/reco-pdf/reco_20.pdf.

³⁵Ceci explique également que la formule (1) nous maintient automatiquement dans l’enveloppe budgétaire fermée.

³⁶Pour la précision, notons qu’il est mathématiquement possible que la valeur de la fraction dans (2) soit supérieure à λ . D’où l’idée de plafonner la valeur de λ^C au niveau de λ . Imaginons un scénario extrême où il y aurait refinancement significatif ($R > 0$), et où tous les établissements (sauf 1) connaissent une baisse de leur effectif. Les sommes susceptibles de financer la hausse de l’effectif du seul établissement en hausse sont potentiellement très importantes, supérieures à λ une fois rapportées à l’effectif additionnel de l’établissement. Mais qu’advierait-il dans ce cas de sommes non affectées aux établissements haussiers? Simplement, comme actuellement, elles pourraient être consacrées au relèvement du montant par étudiant à un niveau disons $\tilde{\lambda} > \lambda$ dont profiteraient tous les établissements.

Vandenberghe, V. and O. Debande (2008). “Refinancing Europe’s higher education through deferred and income-contingent fees: An empirical assessment using Belgian, German UK data”. In: *European Journal of Political Economy* 24.2, pp. 364–386. ISSN: 0176-2680. URL: <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0176268007000821>.